

Document certifié conforme par la Présidente et annexé
à la présente délibération du Grand Anancy du 18
décembre 2025 approuvant l'élaboration du PLU
HMB
La Présidente
Frédérique LARDET.

PROCÉDURES

ECHELLE	Élaboration du PLU-HMB arrêté le		
	Modification	Modification simplifiée	Révision
1:7 500			

Fond cadastral - Diffusion RGD 73-74 - janvier 2024

Stationnement

- Secteur E1
- Secteur E2
- Secteur E3
- Secteur E4
- Secteur E5
- Secteur E6

Autres prescriptions

- Secteur avec densité minimale de construction à proximité des transports collectifs au titre de l'article L151-28 du Code de l'Urbanisme
- Secteurs concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU (OAP)

Zonage

- contours zonage

Bâti

- bâti dur
- bâti léger

Données d'information

- Cours d'eau

